



## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL**

### **SÉANCE DU 5 JUIN 2019 à 20h00**

**Présents : 18 - Pouvoirs : 5 – Absents : 4**

#### **I – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 mai 2019**

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **II – ACHAT DE LA PROPRIETE DEBOURG**

Monsieur le Maire explique qu'après négociation avec le propriétaire il est parvenu à un accord. L'achat de la propriété Debourg située Rue Emile Vernay est présenté pour avis au Conseil Municipal, au prix de 239 000 €.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **III – RENOUELEMENT DU CONTRAT ENFANCE JEUNESSE AVEC LA CAISSE D'ALLOCATIONS**

##### **FAMILIALES**

Il est décidé de renouveler pour 4 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier, le contrat avec la CAF visant à subventionner les activités et prestations réalisées par les Centre de Loisirs, Crèche Halte Garderie et le Relais Assistantes Maternelles.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **IV – SUBVENTION D'EQUIPEMENT A SEMCODA pour Résidence Le Préau**

Le conseil municipal attribue une subvention d'équipement de 4344 € à la SEMCODA en participation aux travaux de rénovation des anciens logements d'instituteurs devenus logements adaptés « Résidence Le Préau ».

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

#### **V – DECISION MODIFICATIVE N°2-2019**

Les virements de crédits de régularisation d'opérations d'ordre et la subvention accordée à la SEMCODA sont soumis à l'approbation de l'assemblée.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VI – CREATION D'EMPLOIS SAISONNIERS POUR 2019**

Madame Nicolier, Adjointe au Maire, soumet la création de 6 emplois non permanents d'agents administratifs ou techniques pour faire face à l'accroissement d'activités pendant l'été. 3 pour les services administratifs et la bibliothèque et 3 pour les ateliers municipaux.

***ADOPTÉ par 20 Voix pour et 3 Abstentions (Mmes MURILLO – PONCET et DURAND)***

## **VII – CONVENTION AVEC LE CENTRE DE GESTION DU RHONE POUR DUERP**

La convention avec le centre de Gestion du Rhône relative à la constitution ou mise à jour du Document Unique des Evaluations des Risques Professionnels des agents municipaux est validée. Mr le Maire est chargé de la signer – Les crédits nécessaires au paiement de cette prestation seront inscrits sur les budgets 2019 et 2020.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **VII – DETERMINATION DES PRIX DES CONCESSIONS CINERAIRES CIMETIERE DE CHANDIEU**

Suite à l'installation future d'un colombarium de 9 cases au cimetière de Chandieu, le conseil municipal fixe les conditions d'octroi et le tarif à appliquer. Conditions : en cas de décès ou être âgé de 80 ans – Prix : tarif à l'unité de 714.85 € avec concession de 30 ans.

***ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ***

## **IX - INFORMATIONS DU MAIRE**

- 8 juin les 30 ans de la Crèche associative L'Arbre qui danse
- 9 juin rassemblement de véhicules anciens (les Aieules de la Route)
- 18 Juin commémoration de l'appel du 18 juin
- 21 juin Fête de la musique
- 30 juin Fête des écoles.

La séance est levée à 20h30.